

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER, EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Arrêté du 16 juillet 2009 fixant le nombre de croix
des contingents du mérite maritime pour l'année 2010

NOR : DEVC0915552A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret n° 2002-88 du 17 janvier 2002 relatif à l'ordre du mérite maritime, et notamment le dernier alinéa de l'article 8,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre de croix attribuées aux différents contingents du mérite maritime pour l'année 2010 est fixé ainsi qu'il suit :

| DÉSIGNATION | CONTINGENT A | CONTINGENT B | CONTINGENT C |
|-------------|--------------|--------------|--------------|
| Commandeur | 5 | 3 | 2 |
| Officier | 36 | 14 | 20 |
| Chevalier | 120 | 40 | 100 |
| Total | 161 | 57 | 122 |

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 2009.

JEAN-LOUIS BORLOO